

Montréal, le 23 octobre 2018

VIA LE SDÉ

Nicolas Dubé
Ligne directe : 514-392-9432
Télec. : 514-878-1450
nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe
Tél. : (514) 878-9641, poste n° : 65236

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : HQD- Demande fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Planification de l'audience pour l'Association des redistributeurs d'électricité du
Québec (« l'AREQ »)
Dossier de la Régie : R-4045-2018
Notre dossier : L144990003**

Chère consœur,

Pour donner suite à la correspondance de la Régie du 19 octobre dernier, nous vous transmettons, pour l'intervenante l'AREQ, les informations suivantes concernant la planification de l'audience dans le dossier mentionné en rubrique.

TEMPS REQUIS POUR L'ADOPTION ET LA PRÉSENTATION DE LA PREUVE

L'AREQ prévoit une durée d'environ 30 minutes pour la présentation de sa preuve. Celle-ci sera présentée par le biais d'un panel qui sera constitué des personnes dont les noms et qualifications apparaissent ci-dessous.

LISTE DES TÉMOINS POUR L'AREQ

Les témoins pour l'AREQ sont les suivants :

- M. Christian Laprise, ingénieur, premier vice-président de l'AREQ et directeur d'Hydro-Sherbrooke;
- M. Claude Bouchard, ingénieur, second vice-président de l'AREQ et directeur d'Hydro-Jonquière;

- M. Pierre Fréchet, ingénieur, secrétaire/trésorier de l'AREQ et chef de division d'Hydro-Sherbrooke;
- M. Robert Parent, ingénieur et directeur d'Hydro-Joliette;
- M. Simon Lacroix-Veilleux, conseiller/analyste pour l'AREQ.

Les *curriculum vitae* de messieurs Christian Laprise, Claude Bouchard, Pierre Fréchet et Robert Parent ont été déposés auprès de la Régie le 26 juin dernier sous les cotes C-AREQ-0005, C-AREQ-0013, C-AREQ-0014 et C-AREQ-0015. Le *curriculum vitae* de monsieur Simon Lacroix-Veilleux sera déposé auprès de la Régie avant l'audience.

CONTRE-INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DU DISTRIBUTEUR ET DES INTERVENANTS

Le cas échéant, l'AREQ prévoit une durée d'environ 15 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur. L'AREQ se réserve le droit d'interroger les autres intervenants pour une durée de dix (10) minutes chacun.

ARGUMENTATION

L'AREQ prévoit une durée d'environ 20 minutes pour son argumentation. Le mode de présentation souhaité par l'AREQ est l'oral, mais elle se réserve le droit de déposer un document écrit au soutien de son argumentation, le cas échéant.

MOYENS PRÉLIMINAIRES

À ce stade-ci, l'AREQ n'entend pas faire valoir de moyen préliminaire à l'encontre de la preuve déposée au dossier par le Distributeur.

Elle se réserve toutefois le droit de soulever des objections et/ou de faire des représentations relatives à la preuve de certains intervenants qui abordent, à son avis, des sujets devant être traités à l'étape 3 du présent dossier ou ayant fait l'objet d'une détermination par la Régie dans le cadre de sa décision D-2018-084.

Elle n'entend pas contester les demandes de reconnaissance de témoins experts, le cas échéant.

AUTRE COMMENTAIRE UTILE AU BON DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE

Aux fins de la planification de l'audience, l'AREQ vous demande de prendre note que monsieur Christian Laprise ne sera pas disponible le 29 octobre et le 1^{er} novembre prochain. Par conséquent, la présentation de la preuve de l'AREQ ne pourra avoir lieu à ces dates.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

A handwritten signature in blue ink that reads "Nicolas Dubé". The signature is written in a cursive, slightly stylized font.

Nicolas Dubé

ND/